



# HISTOIRE DE LA SEMERAP



30 juin 2014



## NAISSANCE DE LA SEMERAP LE 7 JUILLET 1975

**La SEMERAP (Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement et la Protection de l'environnement) est la première Société d'Economie Mixte d'eau créée en France le 07 juillet 1975 comme Société d'Economie Mixte.**

Elle émane de la transformation du SERAP (Syndicat d'Exploitation et d'entretien des Réseaux d'Alimentation en eau Potable), qui était un syndicat de syndicats, chargé de la gestion des réseaux d'eau du SIVOM d'Issoire (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), des SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable) de Basse Limagne, de Plaine de Riom et de Sioule et Morge.

### PRESIDENTS ET DIRECTEURS

**Monsieur Georges MARIGNIER DE FREDEVILLE est le premier Président de la SEMERAP.** Il est à l'époque le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Basse Limagne et Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme.



**Monsieur René JOSEPH est le premier directeur.**

**Lors de sa constitution, la société se composait :**

- **des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de Sioule et Morge et de Basse Limagne,**
- **des communes de Saint-Julien-la-Geneste et de Gouttières,**
- **et pour les actionnaires privés : la Caisse des Dépôts, la SCET (Société Centrale pour l'Equipement des Territoires) et la Caisse d'Epargne.**

**M. Georges  
MARIGNIER DE  
FREDEVILLE,  
Président  
(1975-1983)**

**Le Président Georges MARIGNIER avait confié à Monsieur Simon WENDLING (détaché de la SCET Auvergne) en 1974 l'étude de la création de la Société d'Economie Mixte qui devait répondre aux attentes des élus locaux.**



**Les enjeux de cette société étaient d'apporter davantage de souplesse en termes d'investissement et de recrutement, d'avoir des perspectives de développement et ainsi de pouvoir résister aux assauts des grands groupes privés.**

**A sa création, les deux syndicats fondateurs Sioule et Morge et Basse Limagne représentent 91 communes, soit 83 730 habitants et emploient 45 salariés pour l'exploitation de leurs réseaux.**

**En octobre 1975, le syndicat de Plaine de Riom est venu rejoindre la SEMERAP qui compte alors 119 communes, soit 101 327 habitants pour 55 salariés.**

**Le 1<sup>er</sup> mai 1976, Monsieur Simon WENDLING prend la direction de la SEMERAP, suite au départ de Monsieur René JOSEPH.**



**M. Simon  
WENDLING,  
Directeur  
(1976-1988)**

**Il est assisté par Monsieur Pierre MOUTON, secrétaire général (à compter de 1977).**



**M. Pierre MOUTON,  
Secrétaire Général  
(1977-1995)**

Ce fut une année extrêmement difficile de grande sécheresse, durant laquelle la SEMERAP dut faire face à d'importantes difficultés d'alimentation en eau potable.

**Monsieur Simon WENDLING a énormément contribué au développement de l'activité de la SEMERAP, notamment en assainissement.** Peu de communes avaient à l'époque une station d'épuration. Celles qui en possédaient étaient quant à elles confrontées à des difficultés d'entretien en raison de compétences souvent limitées.



**Monsieur Jean CHAUX, Président du SIAEP de la Basse Limagne devient Président de la SEMERAP en 1983.**

**Il restera Président jusqu'en 1995.**

**M. Jean CHAUX,  
Président  
(1983-1995)**



**M. Jean GUERET,  
Directeur  
(1988-1994)**

**Monsieur Jean GUERET (détaché de la SCET) devient Directeur le 16 février 1988 jusqu'au 30 septembre 1994, après le départ de Monsieur Simon WENDLING.**



**Monsieur Jean MICHEL, président du syndicat Sioule et Morge devient président de la SEMERAP le 26 septembre 1995.**

**Le président gère la société aux côtés de Monsieur Michel COURMONT, nouveau Directeur (également détaché de la SCET) et successeur de Monsieur Jean GUERET, parti à la retraite.**

**M. Jean MICHEL,  
Président depuis  
1995**

**En 2006, Monsieur Michel COURMONT, laisse la place à Monsieur Jean-Paul GEOFFROY qui prend les fonctions de Directeur.**

**C'est le premier Directeur qui n'intervient plus dans le cadre d'une convention SCET.**



**Départ à la retraite de M. Michel COURMONT le 26 juin 2006, en présence de :**

**M. Jean MICHEL, Président de la SEMERAP et Député-Maire de Lapeyrouse, M. Jean-Paul GEOFFROY, nouveau directeur de la SEMERAP, M. Jean GUERET, M. Simon WENDLING, anciens directeurs de la SEMERAP et**



**Monsieur Hubert BALEY est choisi comme Directeur par le Président Jean MICHEL après le départ à la retraite de Monsieur GEOFFROY.**

**Il prend la direction de la SEMERAP le 09 septembre 2009.**

**Monsieur Jean-Luc ABÉLARD est recruté comme Directeur Adjoint le 06 janvier 2014.**



**M. Hubert BALEY  
Directeur**

**M. Jean-Luc ABÉLARD  
Directeur Adjoint**

DATES	PRESIDENTS	DIRECTEURS
1975	Mr Georges MARIGNIER DE FREDEVILLE (1975-1983)	Mr René JOSEPH (1975-1976)
1976		Mr Simon WENDLING (1976- 1988)
1983	Mr Jean CHAUX (1983- 1995)	
1988		Mr GUERET (1988-1994)
1994		Mr COURMONT (1994- 2006)
1995	Mr Jean MICHEL depuis 1995	
2006		Mr GEOFFROY (2006-2009)
2009		Mr Hubert BALEY depuis 2009



## *SAINT PARDoux (1988)*

**Le SIAEP de Sioule et Morge acquiert des locaux à Saint-Pardoux (Monteipdon, 63440 SAINT PARDoux).**

**La SEMERAP installe un centre d'exploitation pour les communes des Combrailles, du SIAEP de Sioule et Morge, le canton d'Aigueperse et le canton de Combronde.**



## *INAUGURATION DES LOCAUX DE JOZE (1991)*

**Les locaux de JOZE appartiennent aux SIAEP de Basse Limagne, de Plaine de Riom et à la SEMERAP.**

**Ils ont été modernisés et inaugurés par le Ministre du Budget de l'époque, Monsieur Michel CHARASSE le 11 octobre 1991 et par Monsieur Jean CHAUX, Président du syndicat de Basse Limagne et Président de la SEMERAP.**



**M. Jean GUERET, Directeur de la SEMERAP, M. Pierre BOUCHAUDY, Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme, M. Michel CHARASSE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, chargé du Budget, M. Jean MICHEL, Maire de Lapeyrouse, conseiller général et Président du syndicat Sioule et Morge et Vice-Président de la SEMERAP, et, M. Bernard LANDOUZY, Préfet du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne**



## RIOM (2010)

Trop à l'étroit dans les locaux de la rue Jean Richepin à CLERMONT-FERRAND, la SEMERAP avait déménagé au 23 rue Saint Simon, toujours à CLERMONT-FERRAND, immeuble dont elle acquiert progressivement cinq étages.

Elle va garder ces locaux jusqu'à leur cession en 2010. Son siège est alors transféré à RIOM au Parc Européen des Entreprises - rue Richard Wagner.



Siège social de la SEMERAP,  
rue Saint Simon à Clermont  
Ferrand



Nouveau siège social, Parc  
Européen des Entreprises à  
Riom depuis 2010



## LES EVOLUTIONS DE LA SEMERAP

La SEMERAP diversifie son champ d'action et intervient auprès des communes pour la gestion des réseaux d'assainissement collectifs et puis pour le balayage.

Au début des années 80, elle prend la gestion des déchets du SICTOM des Combrailles (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) lors de sa création jusqu'en 2001 puis celle du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud jusqu'en 1990.

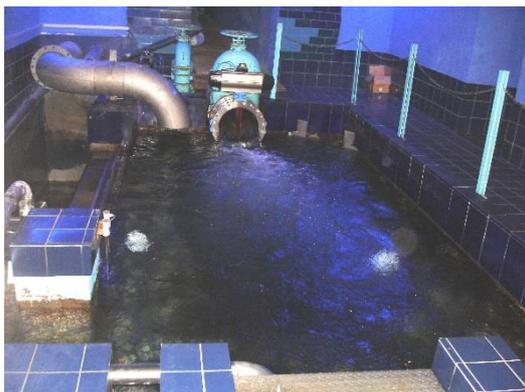


Le champ d'intervention de la SEMERAP s'est considérablement élargi et le nombre de ses salariés

augmente également pour répondre aux besoins des collectivités.

1992. Les présidents des syndicats de Basse Limagne et Plaine de Riom font une demande à la Caisse des Dépôts et à sa filiale la SCET, afin de trouver une structure capable de porter les lourds investissements qu'ils doivent réaliser en reprenant aussi tous les emprunts déjà engagés.

Pour porter le projet, la Caisse des Dépôts propose une de ses filiales, la société SCET Environnement.



En 1993, un avenant « de type concession » au traité d'affermage est conclu entre les syndicats et SCET Environnement et un contrat de prestations est signé entre SCET Environnement et la SEMERAP pour l'exploitation du service.



**En 1994, un montage similaire se met en place avec le syndicat de Morge et Chambaron.**

**En 1995, c'est au tour du syndicat du Haut Buron de contracter avec SCET Environnement.**



**En 1994, la SEMERAP et SCET Environnement s'unissent dans le cadre d'un contrat conclu avec la ville du Mont-Dore pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement.**

**Ces contrats ont une durée de vie de 25 ans.**

**Pendant toutes ces années, une convention liait la SEMERAP à la SCET qui avait notamment pour objet de proposer au Président et au Conseil d'Administration un directeur et d'apporter un appui technique et juridique à la société.**

**Cette convention fut dénoncée en 2006, notamment au vu des observations de M. Michel CHARASSE, membre du Conseil d'Administration en tant que Président de l'Assemblée Spéciale des petits porteurs.**

**L'assemblée des petits porteurs s'élargit et outre les deux communes membres fondatrices précitées, de nombreuses collectivités entrent à la SEMERAP comme actionnaires :**

- la commune de MANZAT (1977),
- l'ASA de MANZAT (1977),
- le Département du PUY-DE-DÔME (1978),
- le SIAREC (1978),
- la commune de PUY-GUILLAUME (1986),
- le SICTOM des COMBRILLES (1986),
- le SICTOM PONTAUMUR- PONTGIBAUD (1986),
- le SMADC des COMBRILLES (1989),
- la ville de RIOM (1994),
- le SAEP de RIOM (1997).

**L'Assemblée du personnel qui s'est vue attribuer des actions siègea au Conseil d'Administration de la SEMERAP à partir de 1986.**



## **LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)**

Suite à la loi du 28 mai 2010 instituant les SPL (Sociétés Publiques Locales), le Conseil d'Administration de la SEMERAP décide de transformer la SEM (Société d'Economie Mixte) en SPL.

De longues études et réunions ont lieu, un comité stratégique est institué, la transformation aboutit le 27 décembre 2013.

A cette date, le 27 décembre 2013, la SEMERAP est devenue SPL avec les actionnaires suivants :

- SIAEP Plaine de Riom
- SIAEP Basse Limagne
- SI Sioule et Morge
- SIAREC
- Commune de Gouttières
- Commune de Saint-Julien-la-Geneste
- Commune de Manzat
- Commune de Puy-Guillaume
- Département du Puy-de-Dôme
- SMADC
- Ville de Riom
- SAEP de Riom

### **Rachat du capital de la SEMERAP**

Les Syndicats Sioule et Morge et Basse Limagne ont acheté les actions des actionnaires privés :

- Caisse des Dépôts,
- Caisse d'Épargne,
- Assemblée du personnel,

pour un montant de 661 005 euros, à charge de les revendre aux 160 communes qui ont décidé au sein de leur assemblée délibérante d'entrer dans le capital de la SEMERAP.



## LE CAPITAL DE LA SEMERAP

**Le capital de départ en 1975 de la SEMERAP était de :**

**500 000 francs**

**Soit 76 200 euros.**

**Le capital actuel de la SEMERAP SPL est de :**

**4 948 189 euros.**

## LA SEMERAP EN CHIFFRES

- **200 000 habitants,**
- **170 communes desservies,**
- **14 millions de m<sup>3</sup> d'eau produits,**
- **3 300 kms de réseaux,**
- **350 ouvrages entretenus,**
- **160 salariés pour un service au public.**

## LES VALEURS DE LA SEMERAP

**La SEMERAP, Société Publique Locale, est un outil propriété des collectivités locales au service des collectivités et des établissements publics qui en sont actionnaires.**

**Elle œuvre pour la prise en compte de l'intérêt général.**

**Elle doit agir avec rigueur, compétence et être au service de ses clients (collectivités locales et abonnés).**

*Des femmes et des hommes au service de l'intérêt général*